



*Communiqué de presse  
Paris, le 10 avril 2019*

## **Le préfet de région a présenté le projet de plan régional de résorption des bidonvilles et des campements illicites**

**Le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, Michel Cadot a présidé, ce jour, le comité de pilotage régional sur la question des campements illicites et des bidonvilles. Réunissant les représentants des services de l'Etat, des collectivités territoriales et des associations concernés, ce comité a été l'occasion de présenter le projet de plan pluriannuel régional de résorption des campements illicites et des bidonvilles 2019-2022 ainsi que de réaffirmer le soutien de l'Etat à la communauté « rom » qui, en Île-de-France, a récemment fait l'objet d'agressions inacceptables.**

### **L'Etat assure la sécurité des occupants des bidonvilles**

Au cours des dernières semaines, des occupants de campements illicites situés notamment en Seine-Saint-Denis, issus pour la majorité d'entre eux de la communauté « rom », ont fait l'objet d'agressions et de menaces inqualifiables fondées sur des rumeurs et des fausses informations relayées sur les réseaux sociaux.

Face à cette situation, le ministre de l'Intérieur a mobilisé immédiatement les préfets ainsi que les services de sécurité pour arrêter les auteurs de ces agressions et les déférer à la justice. Le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, Michel Cadot, a, pour sa part, veillé personnellement à ce que la situation des personnes engagées dans un parcours de formation ou d'insertion soit attentivement suivie par les services de l'Etat ainsi que par les partenaires associatifs.

*« Grâce à la mobilisation des services de l'Etat mais aussi à celle des élus et des responsables associatifs, que je remercie, la situation semble s'être aujourd'hui apaisée. Les enfants scolarisés retournent à l'école et les personnes inscrites dans les parcours d'insertion sont revenues en cours de français. Afin de prévenir la résurgence de ces actes inqualifiables, j'appelle chacun à demeurer vigilant »* a déclaré le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, Michel Cadot.

### **Les résultats encourageants des dispositifs régionaux**

Ce comité régional a également été l'occasion de faire un bilan des dispositifs régionaux d'accompagnement des occupants des campements illicites et des bidonvilles vers l'insertion.

L'opérateur associatif de l'Etat, Acina, a ainsi mené, depuis juillet 2018, 15 opérations d'évaluations sociales de personnes occupant des bidonvilles et des campements illicites appelés à être démantelés dans 4 départements et a procédé à des accompagnements individuels d'occupants de campements vers l'insertion dans l'emploi, l'hébergement et le logement autonome.

Les résultats du dispositif de préparation opérationnelle à l'emploi collective (POEC) animé par Pôle Emploi sont également encourageants. Ce dispositif permet aux occupants de bidonvilles et de

campements illicites qui le souhaitent de bénéficier d'une remise à niveau en français langue étrangère de 400 heures ainsi que de stages en entreprises et d'un accompagnement vers l'emploi.

Ce comité a aussi permis de faire un point sur la construction du site régional de stabilisation par l'hébergement de Stains, intitulé « le Mesnil » qui permettra à des familles volontaires d'être stabilisées pendant un certain temps dans un hébergement adapté et ainsi d'ouvrir leurs droits et de s'engager dans un parcours d'insertion vers l'emploi et le logement.

### **Résorber d'ici 2022 les 124 campements illicites franciliens grâce à un plan ambitieux et réaliste**

L'Île-de-France compte, au 1<sup>er</sup> mars 2019, 6512 personnes vivant dans 124 bidonvilles et campements illicites, des chiffres en baisse continue depuis plusieurs années. Afin de poursuivre cette dynamique, le préfet de région, Michel Cadot, a présenté le projet de plan pluriannuel (2019-2022) de résorption des bidonvilles et des campements illicites d'Île-de-France, lequel s'inscrit dans le sillage de la stratégie régionale pour les campements illicites arrêtée en 2016 et de la circulaire interministérielle du 25 janvier 2018. *« Afin de répondre aux enjeux humains et sécuritaires posés par les campements illicites, il faut également que nous réussissions collectivement à insérer ces personnes dans la société française, ce qui suppose un vrai travail partenarial et des moyens supplémentaires. C'est l'objectif de ce plan »*, précise Michel Cadot.

Le premier grand objectif de ce plan consiste à **mettre en place des stratégies locales de résorption des bidonvilles**, territoire par territoire, en associant, selon les situations, une ou plusieurs collectivités territoriales ainsi que le secteur associatif. Il s'agit de privilégier une approche globale et sur-mesure des occupants qui souhaitent bénéficier d'un accompagnement social suivi, sur le modèle des démarches engagées par des collectivités comme Ivry-sur-Seine, Paris ou Saint-Denis.

Le deuxième axe de ce plan vise à **garantir des conditions sanitaires et de vie minimale aux occupants des campements illicites et à prévenir leur installation**, grâce au travail de repérage des acteurs locaux, à la lutte contre l'accumulation des déchets ainsi qu'au travail partenarial entre l'Agence régionale de santé et le secteur associatif qui permet aux occupants des bidonvilles d'accéder aux soins.

Le troisième axe du plan régional consiste à **accompagner les occupants de campements illicites vers l'insertion dans la société française**, ce qui suppose, dans un premier temps, un accès durable à l'emploi. Pour cela, l'association Acina, qui est financée par l'Etat, se verra attribuer des moyens supplémentaires. Cet objectif suppose également de continuer à favoriser la scolarisation des enfants vivant en bidonville et à poursuivre la formation professionnelle et l'apprentissage du français des occupants de bidonvilles et de campements inscrits dans le dispositif POEC.

Enfin, le 4<sup>e</sup> axe de ce plan est de **favoriser l'accès à l'hébergement et, in fine, au logement autonome** des personnes vivant dans les campements illicites et les bidonvilles et ce, dans un contexte régional contraint. Pour y parvenir, l'Etat mobilisera les 105 000 places d'hébergement d'urgence franciliennes qu'il ouvre chaque nuit et continuera à accompagner les dispositifs de logement transitoire ad hoc tels que le site régional de stabilisation par l'hébergement de Stains, intitulé « le MESNIL ».

#### **Contact presse**

Préfecture de Paris et d'Île-de-France

01 82 52 40 25 / [pref-communication@paris.gouv.fr](mailto:pref-communication@paris.gouv.fr)

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>



[@Prefet75\\_IDF](https://twitter.com/Prefet75_IDF)